

EXAMEN D'ENTRÉE ECOLES SUPÉRIEURES D'ART DE BRETAGNE - 4, 5 et 6 mai 2010  
DEMANDE D'INSCRIPTION

À renvoyer au secrétariat de l'une des quatre écoles d'art ou à l'association des Écoles Supérieures d'Art de Bretagne (34 rue Hoche – 35000 RENNES) avant le 19 mars 2010 minuit, le cachet de la poste faisant foi, en joignant les documents suivants :

- La photocopie du baccalauréat est obligatoire pour les étudiants déjà titulaires de ce diplôme.
- Un certificat de scolarité est obligatoire pour les étudiants en classe de Terminale en 2009/2010.
- Un chèque d'un montant de 50 Euros, pour frais d'examen, libellé à l'ordre de l'Association des Ecoles Supérieures d'Art de Bretagne (chèque non remboursable).
- Une enveloppe autocollante, format 16,2 cm x 22,9 cm, et libellée à l'adresse du candidat (obligatoirement en lettres capitales) et affranchie à 0,90 Euros.
- 6 timbres autocollants au tarif en vigueur 0,56 euros.

NOM (en majuscules).....

NOM de jeune fille pour les femmes mariées .....

Prénoms .....

Sexe  H  F Né(e) le..... à .....

Nationalité .....

Adresse personnelle .....

.....

Tél/Portable..... Email .....

Établissement d'enseignement fréquenté en 2009/2010.....

.....

Bac préparé ou obtenu (**précisez la série et l'année du bac**) .....

Diplômes obtenus de l'enseignement supérieur (**type de diplôme et année d'obtention**) .....

.....

Cochez les établissements pour lesquels vous postulez à l'examen d'entrée (possibilité de passer l'entretien devant les 4 écoles). **Rappel : envoyez 1 seul dossier d'inscription**

Brest  Lorient  Quimper  Rennes

Épreuve de langue étrangère à l'examen : langue choisie (cochez une seule case) :

Allemand  Anglais  Espagnol  Italien

Nom des parents .....

Adresse .....

.....

Tél domicile ..... Bureau .....

Date Signature

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.